



MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

PROJETS

pour Sainte-Foy

3 thèmes abordés à partir de vos choix (voir verso)

GARDONS LE CONTACT

Vendredi 16 avril
à 20h30
en visio






Fonctionnement de la réunion







**Bienvenue à la première réunion
« Gardons le Contact » en visioconférence.**

Merci de rester connectés et de patienter avant le début de la réunion.

Petits rappels :

Désactivez votre micro  et votre caméra 
Pour demander la parole, indiquez dans le tchat  votre
souhait d'intervenir en précisant votre **Prénom et Nom**

Après indication du modérateur pour votre prise de parole,
activez le micro  (et la caméra ) pour intervenir

Après votre intervention, pensez à désactiver votre micro  et
votre caméra 



Fonctionnement de la réunion

Durée environ 1 heure 30

Présentation par thème 5 minutes

Questions/réponses par thème 10 minutes

Pas de prise de décision mais une prise en compte des remarques et commentaires pour améliorer les réflexions du conseil municipal sur les projets en cours et à venir



Thèmes proposés

- Budget communal (appui aux investissements, taxes ménages...)
- Centre de loisir (perspectives...)
- Chemins de randonnée (passerelles, chemin de Mongaros...)
- COVID-19 (règles actuelles, adaptation communale...)
- Déploiement fibre optique (installation jusqu'à la maison)
- Nouveaux lotissements (terrains à vendre ...)
- Outils de communication (site internet, PanneauPocket...)
- Piste cyclable (avancement...)
- Projet complexe scolaire (avancement...)
- Règles encombrantes, déchets verts
- Révision du PLU (avancement et perspectives)
- Tarification incitative des ordures ménagères (enquête à venir)
- Travaux en cours (service technique, voirie...)
- Zone d'Activités (avancement.....)



Thèmes retenus parmi les propositions

Thèmes	Réponses
Zone d'Activités (avancement.....)	21
Budget communal (appui aux investissements, taxes ménages...)	19
Déploiement fibre optique (installation jusqu'à la maison)	18
Révision du PLU (avancement et perspectives)	17
Tarifification incitative des ordures ménagères (enquête à venir)	17
Piste cyclable (avancement...)	13
Chemins de randonnée (passerelles, chemin de Mongaros...)	12
Travaux en cours (service technique, voirie...)	9
Règles encombrantes, déchets verts	8
Projet complexe scolaire (avancement...)	4
Nouveaux lotissements (terrains à vendre ...)	3
Centre de loisir (perspectives...)	2
COVID-19 (règles actuelles, adaptation communale...)	2
Outils de communication (site internet, PanneauPocket...)	1
Total de réponses	146



Comment vous informer



Il était une Foy

Avril 2021 N°52 Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Depuis plusieurs années, les élus du Conseil Municipal travaillent sur des projets majeurs et structurants pour développer la commune. Depuis quelques semaines, ces réflexions se sont transformées en actions concrètes et de nombreuses zones de travaux sont apparues. Ces travaux peuvent momentanément perturber vos habitudes et votre tranquillité. Soyez assurés qu'avec les différents intervenants de ces chantiers, nous mettons tout en œuvre pour limiter au maximum ces désagréments. L'objectif est bien entendu de préparer l'avenir à court et moyen terme. Plusieurs petits lotissements sont en phase de préparation, et donc de travaux, pour assurer le développement raisonné de notre commune.

Les travaux d'entretien ou même de réhabilitation de chemins de randonnée sont nécessaires et permettent de poursuivre le maillage des chemins et sentiers déjà présents sur notre commune.

Très prochainement, les travaux du nouveau bâtiment du service technique vont démarquer chemin de Mirostour. Ceux du nouveau groupe scolaire sont aussi prévus dans les toutes prochaines semaines.

Nous profitons de ce bulletin pour vous remercier de votre compréhension face aux gênes occasionnées par ces travaux et pour vous demander de bien respecter les règles de sécurité qui en découlent.

Ces projets sont tous d'intérêt général, ils contribuent à l'évolution positive de notre commune. Nous comptons sur vous pour les accompagner.

Votre Maire,
François Vives

Pour vous informer

Votre nouvelle équipe communication

En amont du Conseil Municipal, la préparation des projets s'appuie sur des commissions municipales composées d'élus et de comités consultatifs permettant aux administrés de simplifier dans la gestion de la commune.

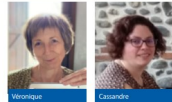


Alicia, Isabelle, François, Armandine



Sabine, Sylvie, Carole, Dominique, Antoine

Le comité consultatif communication est composé du Maire, d'élus et de Foyens. Son objectif est d'établir une communication efficace et conviviale avec la population au travers de différents outils (journal trimestriel, site internet, réunions, livret d'accueil, support aux associations, etc.). Depuis sa mise en place en juillet 2020, la nouvelle équipe communication se réunit une fois par mois. Une réunion trimestrielle est dédiée à la préparation du Journal Municipal « Il était une Foy ». La commission a aussi analysé les réponses de l'enquête communale et propose de nouveaux outils (parmi lesquels deux ont été adoptés ces derniers mois : la Newsletter du site internet et l'application Panneau/Pocket (voir page 5)). La pandémie a perturbé le déroulement des réunions « Parlons-en » et des autres événements conviviaux qui permettraient aux élus et aux Foyens d'échanger en présentiel.



Virginique



Cassandre

Le 16 avril, participez à la première réunion publique virtuelle. Le comité communication vous propose une nouvelle formule d'échanges avec la mise en place de réunions virtuelles « Gardons le contact ». La première aura lieu le **vendredi 16 avril à 20h30** pour un moment d'échange virtuel questions & réponses. Les détails de connexion seront diffusés sur le site internet.

Dans votre journal d'avril...

Action Municipale > Page 2
Le pont d'en Caillaouet

Action Publique > Page 4
Eclairage publique

Vivre à Sainte-Foy > Page 6
Deux lotissements à la vente

Vivre à Sainte-Foy > Page 7
Nouveau correspondant de presse



Les sites internet



Le panneau lumineux



Le journal intercommunal

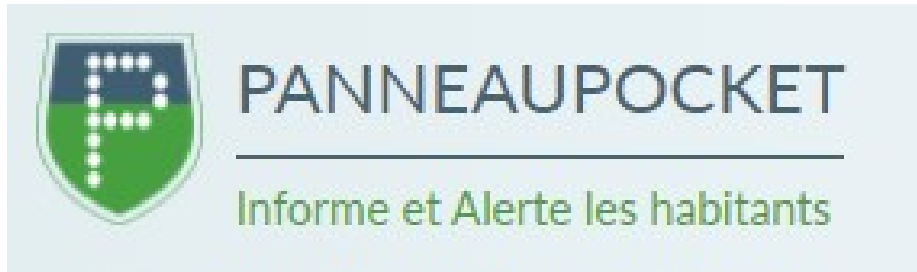
Le bulletin municipal

Les newsletters communale et intercommunale

Les séances des conseil municipal et conseil communautaire



Comment vous informer



NOUVEAU



Comment échanger avec vous



Thèmes de la soirée :

- ▶ **Complexe scolaire élémentaire**
- ▶ **Nouveaux sites Internet :
communal et intercommunal**
- ▶ **Association des Aînés**



PARLONS-EN

Jeudi 14 nov. à 20h30

Salle des fêtes du village



3 thèmes abordés à partir de vos choix (voir verso)



GARDONS LE CONTACT

Vendredi 16 avril

à 20h30

en visio





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

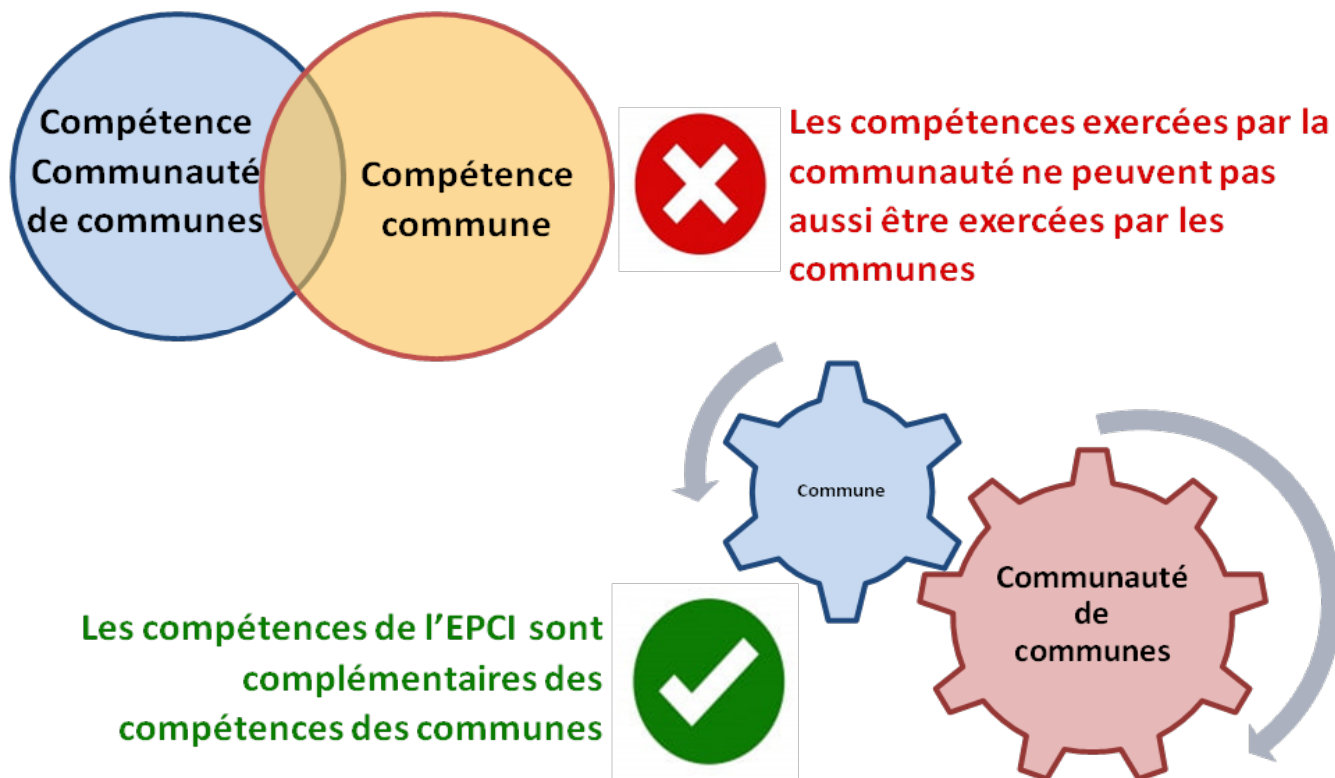
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



1- Zone d'Activités



Organisation



✓ La commune a la compétence Urbanisme

✓ La communauté de communes a la compétence Développement Economique



Actions intercommunales

Etudes et Prospections:

Réalisation d'une « Étude de Positionnement Économique et Stratégique » démontrant le potentiel de Sainte-Foy de Peyrolières.

Promotion immobilière:

Actuellement, Lots disponibles de la zone d'activités de Saint-Elix le-Château. Le prix de vente sur cette zone est de 17 € HT / m².

Acquisition:

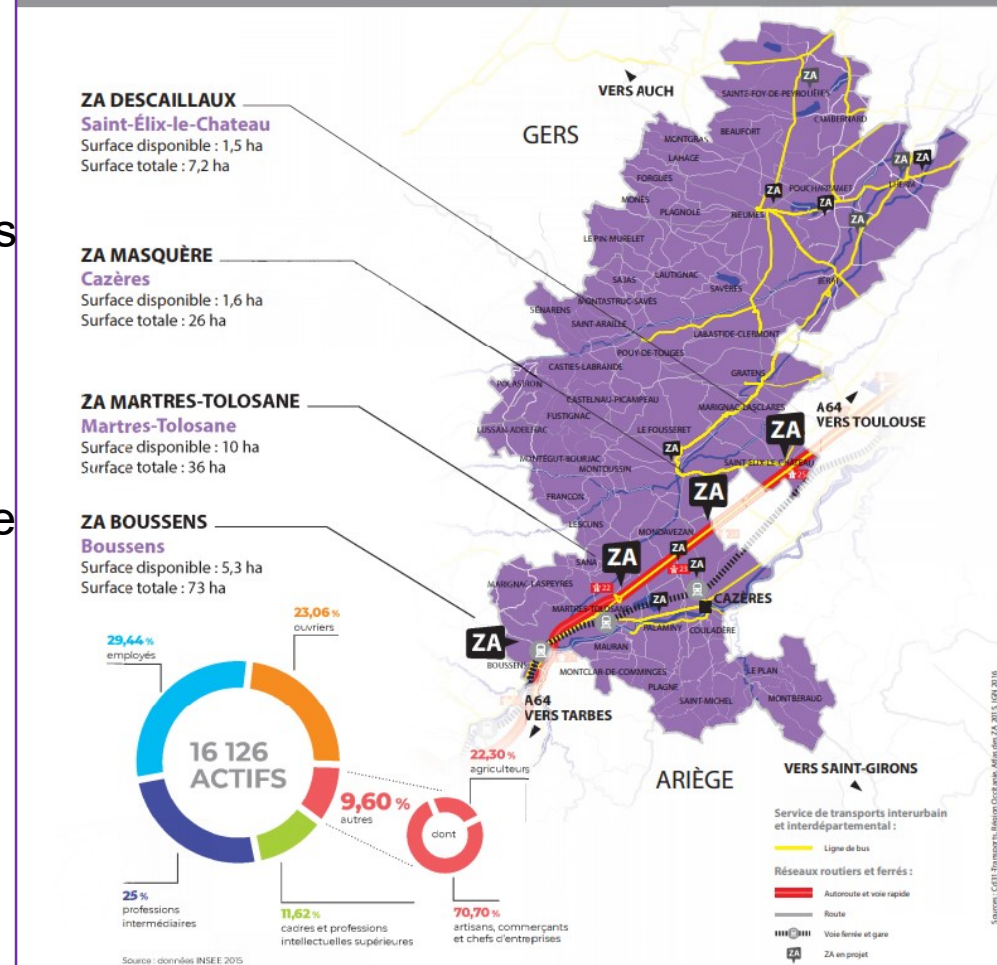
Procédure en cours pour acquérir l'emplacement de la ZA de Sainte-Foy de Peyrolières.

Financement:

Validation du budget annexe dédié à la ZA de Sainte-Foy de Peyrolières lors du conseil communautaire du 8 avril dernier.

Recensement des porteurs de projets:

Commission de sélection, 25 avril /ZA LHERM. Plusieurs porteurs en attente de l'ouverture de la ZA de Sainte-Foy (artisans, commerces, entreprises)



Vous avez un projet? Contactez le service
développement économique:
Tél: 05 61 98 27 72
d.territorial@cc-coeurdegaronne.fr

Développement communal

Définition des objectifs architecturaux et économiques de la commune:

- PADD* 2011: Permettre l'implantation de petites activités locales.
- PADD* 2019: créer une zone d'activités en cohérence avec les besoins identifiés sur le bassin de vie

Synchronisation des projets structurants:

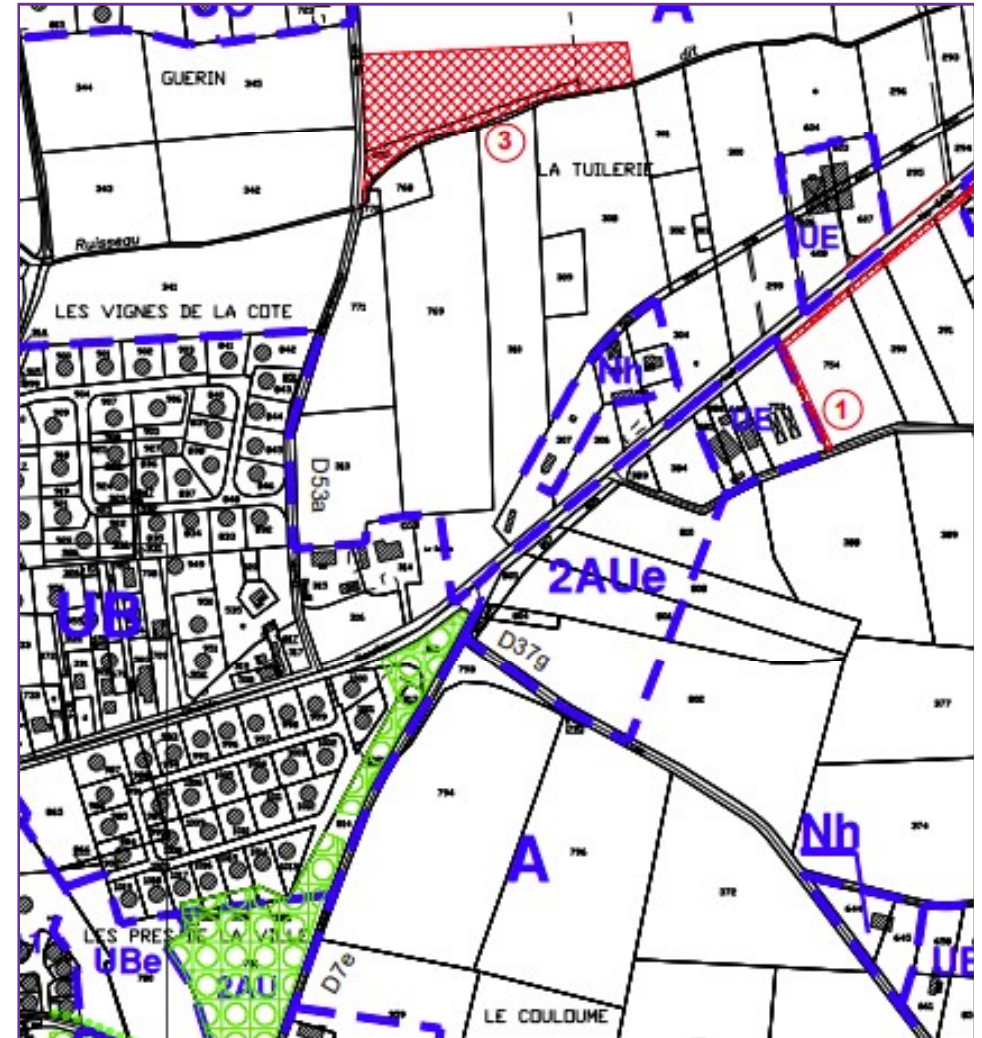
- Connexion de la ZA à la station d'épuration
- Accès à la ZA par les transports en commun, la piste cyclable, les liaisons piétonnières

Coordination avec le secteur routier:

- Utilisation de la voirie existante
- Sécurisation de l'entrée de la ZA

Elaboration des documents d'urbanisme:

- Intégration de la ZA dans le PLU validé en 2011.
- Consolidation dans le cadre de la révision du PLU en cours.





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



1- Zone d'Activités

Questions/ Réponses





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



2- Budget communal



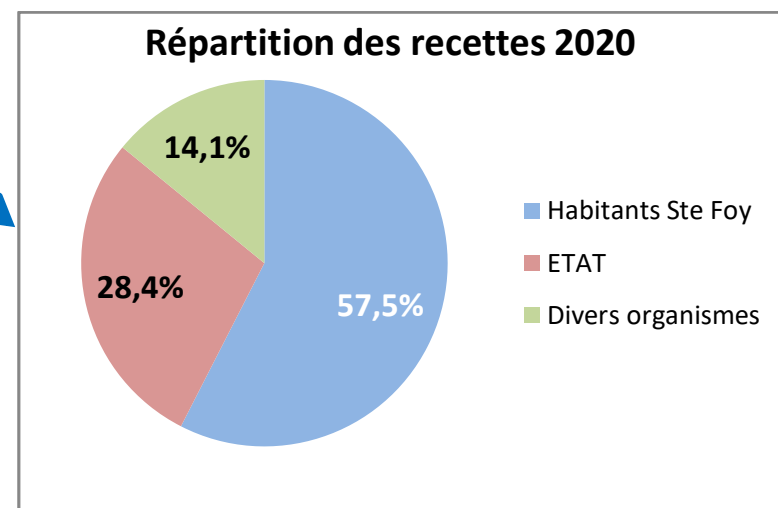
REALISE 2019 et 2020 - BUDGET 2021

RECETTES	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 prévu
RESSOURCES FISCALES			
Habitants Ste Foy Taxes locales	905	920	914
Habitants Taxe aménagement	46	31	30
ETAT Dotations	457	471	469
Autres Communes Participation	25	46	22
sous total	1433	1468	1435
RESSOURCES DIVERSES			
Subventions	16	13	862
Produits des services	144	85	163
Remboursements salaires / PEC	84	63	38
Loyers Poste et MAM / Lacroix	36	42	40
FCTVA de Année N-2	36	40	51
Divers	21	90	22
TOTAL	1770	1801	2611

Les nombres sont en k€ (1k€ = 1000€)

DEPENSES de Fonctionnement	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 prévu
Charges à caractère général	436	409	486
Charges de personnel	790	798	832
Contribution aux compétences 3CG	129	129	129
Autres charges	83	91	132
Charges financières (intérêts)	35	31	28
TOTAL DES DEPENSES	1473	1458	1607

Solde disponible pour l'investissement	297	343	1004
Remb du capital de l'emprunt ancien	89	89	94
Disponibilité pour invest sur l'année et report de l'Excédent antérieur	208	254	910
	559	453	379



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 prévu
PLU Modif et Rév puis Révision générale	27	8	31
Piste cyclable	8	4	17
Service technique	7	17	605
Complexe scolaire élémentaire	228	156	2 689
Clos du Trujol	6	66	100
Réfection et construction bâtiments, SdF	42	58	55
Sécurité : parafoudres et Poteau Incendie			17
Cheminements et urbanisation			39
Site internet, Mobilier et informatique	32		35
Aménagement interne nv ST et véhicule			26
Pigeonnier, Accessibilité cimetière Salvetat	17	14	
Divers		6	15
	367	329	3 629

RECETTES PREVUES EN 2021	
EMPRUNTS	
Credit Local de France - EDUPRET	2 315
Crédit Agricole sur 650k€ + 950k€	80
SUBVENTIONS	862
AUTO FINANCEMENT	687
	3 944

Information sur l'évolution des taxes

- Les 20% de contribuables restant, seront exonérés de la taxe à hauteur de 30% en 2021 et de 65% en 2022. **A compter de 2023, la taxe d'habitation sera totalement supprimée** sur les résidences principales, quels que soient le montant des revenus mais subsistera pour les autres locaux (résidences secondaires, autres locaux non affectés à l'habitation principale, locaux vacants...).
- Suite à cette réforme le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.
- En conséquence, le taux pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient **41,07% (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 19,17 %)**



Information sur l'évolution des taxes

Avis des Taxes Foncières en 2021 :

Cumul % commune et % département sur la commune = 41,07%

Propriétés bâties

Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
19,17 %	%	1,19 % inchangé	21,90 %	0,205 %	14,50 %	%

en 2023

0% Tarification incitative par la 3CG

Propriétés non bâties

Commune	Syndicat de communes	inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
76,51 % inchangé	%	7,70 % inchangé	77,66 %	0,758 %	23,90 %	%

Lors de la séance du 13 avril dernier, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de **ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière.**





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



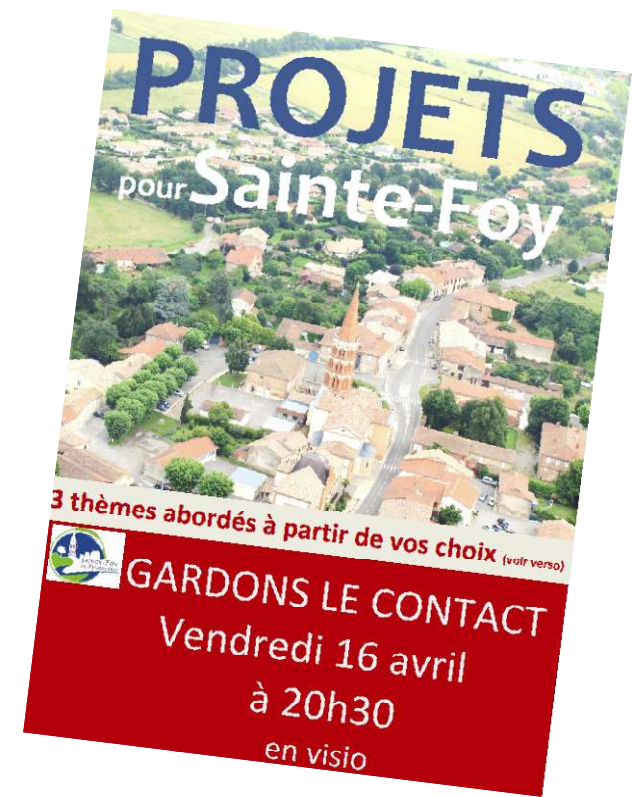
2- Budget communal Questions/ Réponses



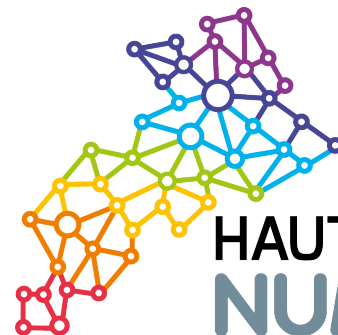


MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



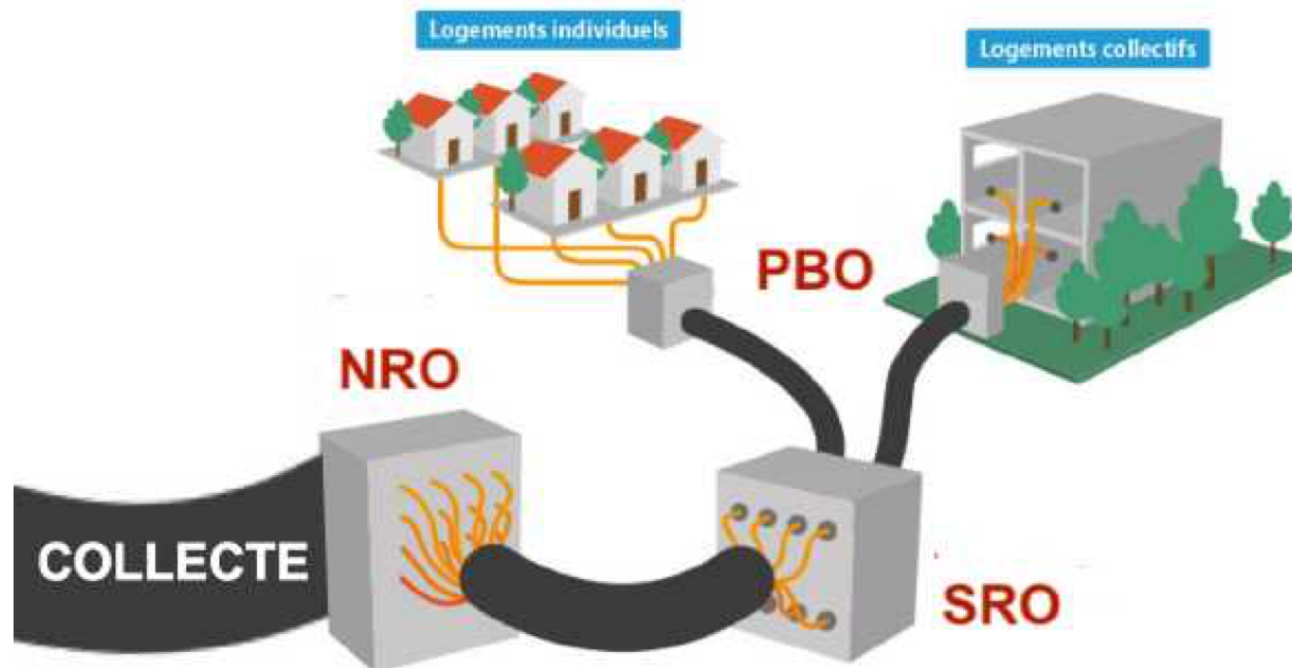
3- Déploiement fibre optique



HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE



Un réseau FTTH*



- **NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE**
Local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau de collecte départemental optique et le réseau local qui va vers les abonnés.
- **SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE**
Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique. Le SRO est rattaché à un unique NRO.
- **POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE**
Point de branchement installé en façade, en aérien ou en sous-terrain et situé dans un rayon moyen de 150m linéaire de chaque usager, à partir duquel sont réalisées les opérations de raccordement final.

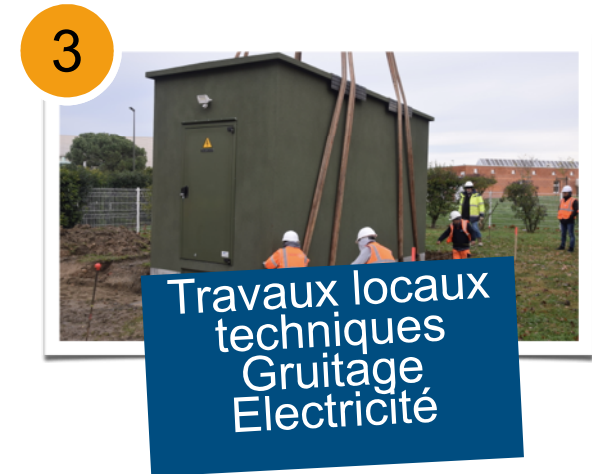


*réseau FTTH de l'anglais : *Fiber to the Home*, ce qui signifie « **Fibre optique jusqu'au domicile** »



Les phases de travaux

1 & 2 : 5 mois environ
3 à 6 : 7 mois environ



Raccordement à l'abonné

**FIN
DES
TRAVAUX**



3 mois réglementaires
et temps d'installation des opérateurs nationaux



***De 3 à 5 mois entre la fin du déploiement du réseau
et le raccordement de l'abonné***



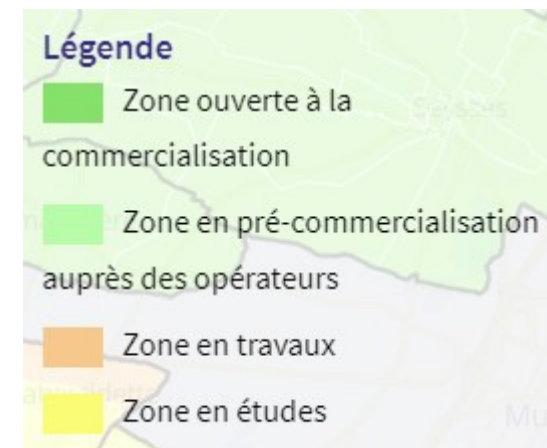
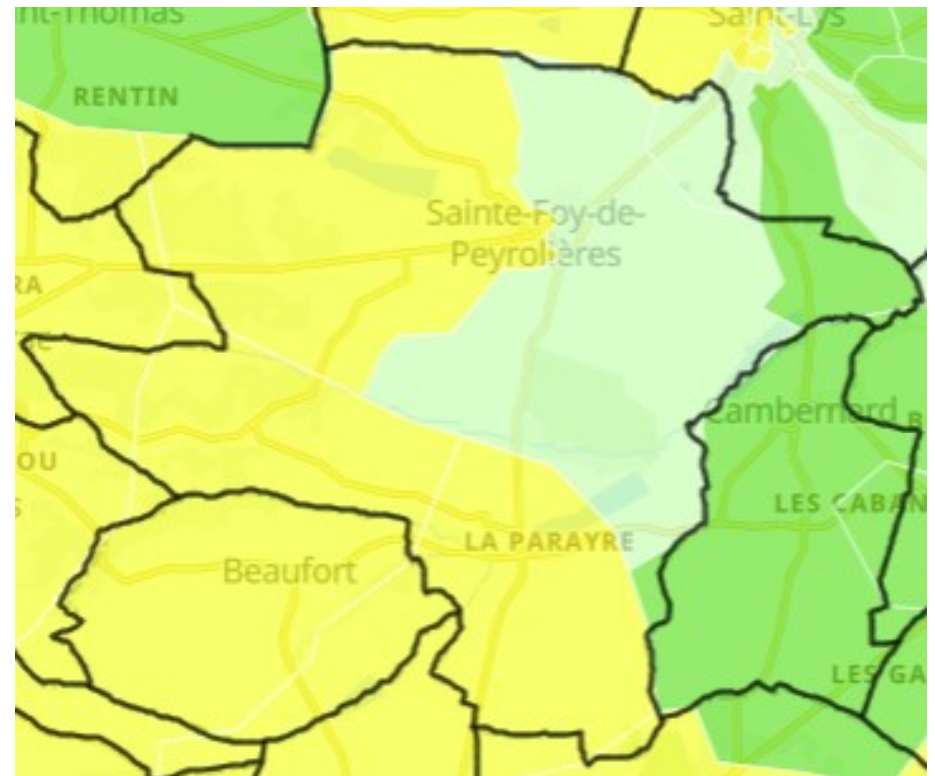
Déploiement

Le **calendrier de déploiement** de la fibre optique par Zone Technique est disponible sur le site hautegearonnenumérique.fr

Une carte interactive permet de faire une recherche à la commune ou à l'adresse.

Attention, le fait qu'une Zone technique soit ouverte à la commercialisation ne signifie pas que l'ensemble des prises de la zone sont disponibles pour un abonnement.

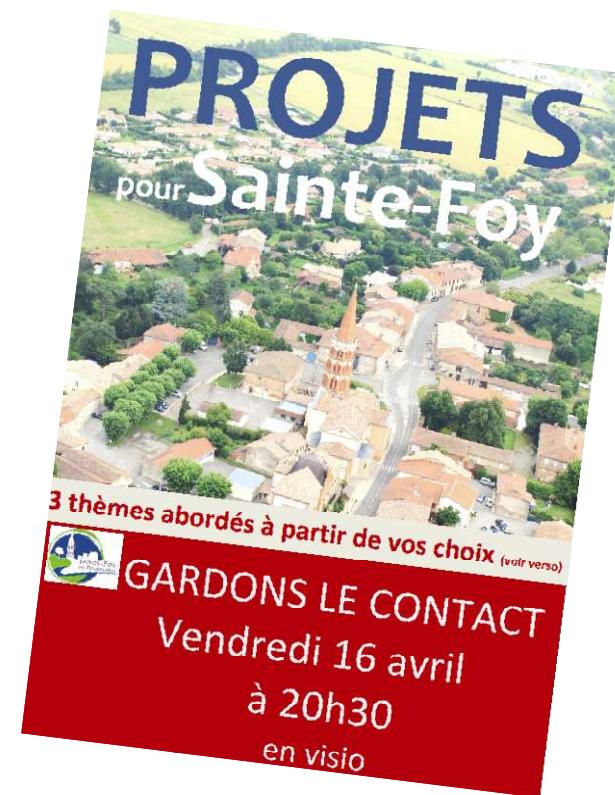
Lorsque qu'une zone est ouverte à la commercialisation il faut **vérifier l'éligibilité effective** du domicile sur fibre31.fr





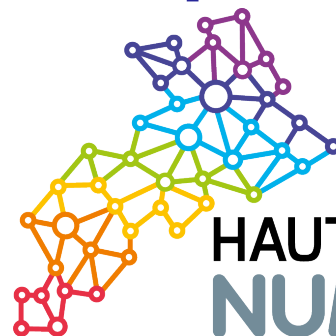
MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



3- Déploiement fibre optique

Questions/ Réponses



HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



4- Révision du PLU



Contenu du Plan Local d'Urbanisme

Un rapport de présentation

intègre un diagnostic et un volet environnement qui exposent les enjeux du territoire et justifie le projet communal

.....

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme

.....

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

précisent les conditions de développement de certains secteurs et/ou certaines thématiques

.....

Le règlement écrit et graphique

constituent la traduction réglementaire des orientations d'aménagement et d'urbanisme.

fixent les règles d'occupation du sol et les possibilités de construction.

.....

Les annexes

comprennent des éléments d'information divers (plans de réseaux et servitudes, droit de préemption urbain,...).

Révision du PLU : Rappel des précédentes étapes

- Début des études en mars 2019: **volet environnemental, diagnostics réseaux sur l'ensemble du village, analyses multicritères**
- Juillet 2019: travail sur les **orientations du développement**
- Septembre à novembre 2019: **réflexions sur le PADD et détermination des 3 axes**
- Novembre 2019: **débat du PADD**
- Janvier 2020: réunion Personnes Publiques Associés , Bureau d'études ARTELIA et Haute-Garonne Ingénierie, commission urbanisme. Les **projections d'évolution sont validées par les services de l'état.**
- Janvier à mai 2020: **poursuite des diagnostics réseaux sur chacun des quartiers**
- Juillet 2020: réunion phase 1 de la **révision du schéma d'assainissement** et visite sur place (ARTELIA volet environnemental, ATD) des **zones pressenties à urbaniser: 4 secteurs**
- Septembre 2020: diagnostic sur place bureau d'études SCE pour la révision du schéma d'assainissement collectif: élaboration du document phase 2 (**diagnostic assainissement scénarii**)
- Septembre /octobre 2020 : mise en commun des études ARTELIA/SCE
- Novembre 2020: **présentation état d'avancement en conseil municipal** et reprise des possibilités de raccordements, ratio coûts/rentabilité



Avancement dans la démarche

2021 →

Phase de concertation:
✓ Cahier ouvert à la mairie
✓ Réunion publique à venir

Délibération du Conseil Municipal
prescrit l'élaboration du PLU
fixe les modalités de concertation

Elaboration du diagnostic et définition
des enjeux

Elaboration du P.A.D.D et débat en
Conseil Municipal

Elaboration des OAP, règlement
graphique et écrit

Justification et analyse des
incidences du projet

Elaboration des annexes

Délibération du Conseil Municipal
Tire le bilan de la concertation
Arrête le projet de PLU

Transmission du projet aux Personnes
Publiques Associées (3 mois)

Enquête publique (1 mois)

Délibération du Conseil Municipal
Approuve le projet de PLU

PHASE D'ETUDE

PHASE
ADMINISTRATIVE

2022





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



4- Révision du PLU

Questions/ Réponses





MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



5- Tarification incitative des ordures ménagères



C'EST QUOI LA TARIFICATION INCITATIVE?

C'est une tarification éco-responsable.

La tarification incitative n'est pas une taxe supplémentaire mais elle remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). C'est un mode de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers calculé sur le service rendu, comme le gaz, l'électricité, l'eau.

Le principe est simple : je paye pour ce que je jette dans ma poubelle d'ordures ménagères uniquement. Je ne paye pas pour ce que je trie (le bac jaune des emballages, le papier ou le verre).

POURQUOI?

La loi dite du «Grenelle de l'environnement» nous impose de réduire nos déchets et de mettre en œuvre une facturation basée sur la quantité de déchets produits.



QUELS SONT LES OBJECTIFS?



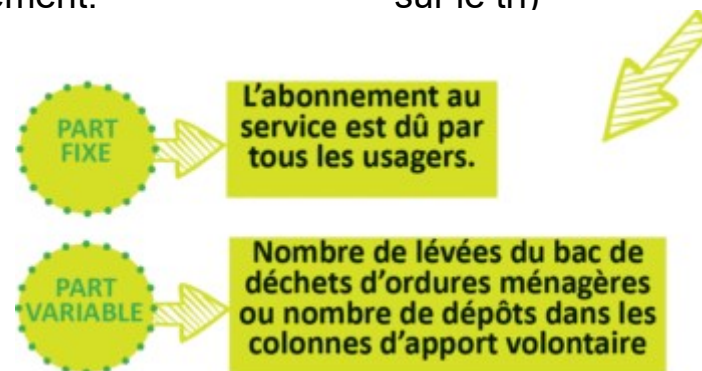
QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

AUJOURD'HUI

Je paye une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) incluse dans ma taxe foncière. Cette TEOM est calculée sur la valeur locative de mon logement.

DEMAIN

Je paye une tarification incitative avec une part fixe et une part variable calculée uniquement sur ma production de déchets d'ordures ménagères (pas sur le tri)



COMMENT REpondre A L'ENQUÊTE?

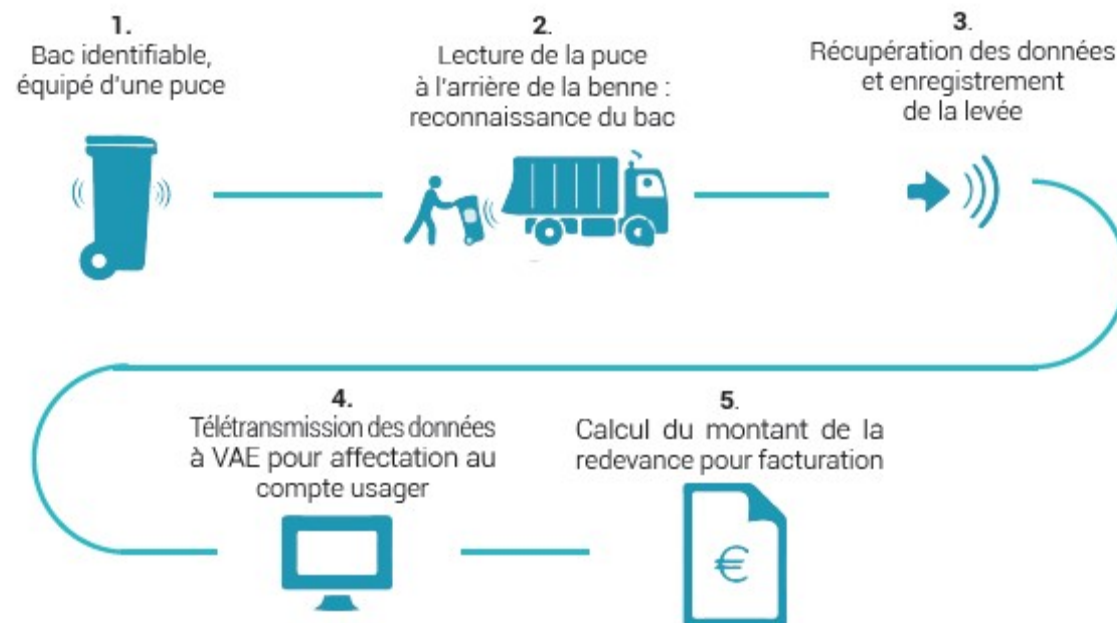
Depuis le 29 mars, la première étape de ce projet a débuté avec le lancement de la grande enquête.

Une communication est distribuée dans chaque boîte aux lettres afin de permettre aux habitants de répondre à l'enquête sur internet (www.enquete9.com).

Votre réponse à cette enquête est obligatoire pour pouvoir continuer à bénéficier du service de collecte des déchets.



Les contenants en « libre-service » ne peuvent plus exister



Sur le site internet de la 3CG, une foire aux questions alimentée régulièrement vous sera utile.



MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne



5- Tarification incitative des ordures ménagères

Questions/ Réponses





Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

**Merci à tous
pour
votre participation**

